

826
MZF



M 764

ARRIVÉ LE

29 NOV. 2017

N° 2017-103

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRACL

Centre Communal d'Action Sociale

ARRETE DU PRESIDENT
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Nous, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Sanary sur Mer, Maire de Sanary sur Mer, Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, Conseiller Départemental du Var,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,
Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs territoriaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19/10/2017.

ARRETONS

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>EHELON</u>	<u>PROMOUVABLE A LA DATE DU ...</u>
CAOUISSIN Isabelle née RAPON	3ème	01/07/2017

Article 2: Ampliation du présent arrêté sera affichée au CCAS et notifiée aux intéressé(e)s.

- ☞ transmis au Comptable de la Collectivité,
- ☞ transmis au Président du Centre de Gestion du Var

Fait à Sanary sur Mer, le 06/11/2017

Le Président, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 28/11/2017
Signature de l'Agent,

[Signature]
CAOUISSIN



[Signature]
Le Président du CCAS
Docteur Ferdinand BERNHARD
Maire de Sanary sur Mer
Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
Conseiller Départemental du Var